

Le Pontet

Plan Local d'Urbanisme

approuvé par délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020

Mise à jour n°1 par arrêté municipal du 22 mars 2021

Mise à jour n°2 par arrêté municipal du 27 octobre 2021

Mise à jour n°3 par arrêté municipal du 17 octobre 2022

Mise à jour n°4 par arrêté municipal du 14 décembre 2023

Mise à jour n°5 par arrêté municipal du 25 octobre 2024

Mise à jour n°6 par arrêté municipal du 14 octobre 2025

Composition du dossier

1- Rapport de présentation

2- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

4- Règlement

5- Documents graphiques

5.1- Plan de zonage PLU - Ensemble de la commune	échelle 1 / 5 000
5.2- Plan de zonage PLU - Partie Nord	échelle 1 / 2 500
5.3- Plan de zonage PLU - Partie Sud	échelle 1 / 2 500
5.4- Plan de zonage PLU et risque inondation de la roubine Morières-Cassagne	échelle 1 / 2 500

6- Liste des emplacements réservés

7- Annexes

- 7.1- Annexes sanitaires
- 7.2- Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- 7.3- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
- 7.4- Périmètres divers
- 7.5- Taxe d'aménagement
- 7.6- Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- 7.7- Règlement Local de Publicité (RLP)
- 7.8- Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)
- 7.9- Droit de Préemption Urbain (DPU) simple et renforcé